

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 14 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un et le quatorze avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Alain, Maire.

Présents : Alain CHAMBON, Sylvie CHEYREZY, Anne-Marie PEZZANO, Thierry GINESTE, Francis PANSIER, Patrick SARRAZIN, Michel LACOMBE, Pierre-Jean PRAX, Annie THOULOZE, Cédric CHANNAC

Absents : Hugo GOOVAERTS a donné procuration à CHAMBON Alain

Secrétaire de séance : Pierre-jean PRAX

DELIBERATIONS PRISES A L'UNANIMITE

- **Compte administratif 2020 - commune**
Le conseil municipal approuve le compte administratif de la commune pour l'année 2020, avec un excédent de fonctionnement reporté de 120 422.42 €
- **Compte administratif 2020 - assainissement**
Le conseil municipal approuve le compte administratif assainissement pour l'année 2020, avec un excédent de fonctionnement reporté de 13 333.84 €
- **Suppression régie de la taxe de séjour**
Le conseil municipal autorise le maire à supprimer la régie concernant la taxe de séjour. Elle est collectée par la communauté de communes des gorges de l'Ardèche
- **Vote des taxes communales**
Le taux des taxes communales reste identique à celui de l'année 2020.
Suite à la réforme de la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti est composé du taux communal et du taux départemental
Taxe sur foncier bâti : 8.36 % + 18.78 % du département
Taxe sur foncier non bâti : 64.78 %
- **Vote du budget primitif 2021 commune**
 - Section de fonctionnement dépenses : 298 464.42 €
 - Section de fonctionnement : recettes : 298 464.12 € dont 120 422.42 € de résultat reporté
 - Section d'investissement dépenses : 133 013.16 €
 - Section d'investissement recettes : 133 013.16 € dont 56 730.16 € reporté.
- **Vote du budget primitif 2021 assainissement**
 - Section de fonctionnement dépenses : 17 488.84 €
 - Section de fonctionnement : recettes : 17 488.84 € dont 13 333.84 € de résultat reporté
 - Section d'investissement dépenses : 32 155.00 €
 - Section d'investissement recettes : 32 155.00 € dont 5 784.17 € reporté.

- **Contrat d'assurance risques statutaires :**

La commune de Bessas charge le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de négocier le contrat d'assurance des risques statutaires pour l'agent CNRACL.

QUESTIONS DIVERSES

- Lecture de la lettre de l'ACCA concernant le versement des subventions pour l'année 2021. Pour la saison cynégétique à venir, la commune envisage de revoir sa position. Cette décision s'applique aux autres associations communales.
- Plantation d'un micocoulier à l'occasion de l'élection de la nouvelle municipalité dans le parking de la mairie.
Des grenadiers et des oliviers seront plantés vers l'aire de jeux pour enfants.
- Les trappes des containers d'ordures ménagères ont été modifiées et rendent l'utilisation bien plus aisée.
- Depuis le nouvel aménagement attrayant de l'aire de jeux pour enfants, on note une bonne fréquentation, qui anime petits et grands.

Le Maire
Alain CHAMBON

